

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 766 rendant exécutoire la délibération n° 69/6e L du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale complétant la délibération n° 201 du 2 février 1961 et fixant le barème de location du ponton-mâturation de 80 tonnes .

n° 766

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 01/07/1964

Date de publication
1 juin 1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 69/6e L, du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale complétant la délibération n° 201 du 2 février 1961 et fixant le barème de location du ponton-mâturation de 80 tonnes.